

ABC Puériculture,  
Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture



# Préparation au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture



***Pour tout renseignement***

**Contactez-nous au 01 42 40 15 65 - Fax : 01 42 40 16 12  
e-mail : [institut@abcpuericulture.com](mailto:institut@abcpuericulture.com)  
ou sur notre site : [www.abcpuericulture.com](http://www.abcpuericulture.com)**

**Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture**

91, rue du Faubourg-Saint-Martin - 75010 Paris

Tél. : 01 42 40 15 65 - Fax : 01 42 40 16 12 - [institut@abcpuericulture.com](mailto:institut@abcpuericulture.com)

## **Formation au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture**

L'Institut de formation des Auxiliaires de Puériculture d'ABC est un établissement qui forme au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture dans le but de participer à la formation du personnel qualifié - Arrêté du 16 janvier 2006 du ministère de la Santé.

Le référentiel de formation comprend 8 modules d'enseignement en Institut de Formation et 6 stages cliniques.

Modules :

- accompagner l'enfant dans les activités d'éveil de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif,
- apprécier l'état clinique d'une personne,
- réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant,
- utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation,
- établir une communication adaptée à la personne et à son entourage,
- utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- rechercher, traiter, et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins et des activités,
- organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

### **Pédagogie**

Un suivi pédagogique personnalisé permet à l'élève de mesurer sa progression. L'enseignement est basé sur une méthode diversifiée (travaux de groupe, cours théoriques et pratiques).

Les stages pratiques se font en milieu hospitalier (maternité, pédiatrie, handicap) et extrahospitalier (crèche, halte garderie, centre de PMI, centre pour enfants handicapés).

## **Durée de la formation**

### **11 ou 18 mois en contrat d'apprentissage**

- 17 semaines de cours
- 24 semaines de stage
- 7 semaines de vacances (11 mois)
- Congés par l'employeur pour les apprentis

## **Financement et coût de la formation**

- À titre individuel : 4000 €
- Prises en charge possibles par le Conseil Régional d'Ile-de-France, les employeurs ou le Conseil Général (4900 €)
- En contrat d'apprentissage : la formation est organisée en partenariat avec le CFA des Métiers de la Santé et de la Solidarité et s'effectue en 18 mois. Les apprentis sont rémunérés selon un pourcentage du SMIC et ne payent pas les frais de scolarité.
- Lors de la confirmation de l'inscription, un acompte de 650 € sera demandé. En cas de désistement, cet acompte reste acquis à l'association ABC Puériculture.

## **Conditions exigées**

### **Les candidats doivent**

- être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- avoir envoyé la fiche d'inscription et les documents demandés suffisamment affranchis,
- avoir respecté la date limite de dépôt de dossier,
- s'être acquittés du montant des droits d'inscription au concours : 90 € (non remboursable en cas d'absence ou de désistement). Pour les membres d'une famille de 3 enfants et plus, à charge, le montant est ramené à 70 € sur présentation du livret de famille.

## Une épreuve d'admissibilité

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité.

### 1 - Une épreuve de culture générale en lien avec le domaine sanitaire et social d'une durée de 2 heures :

- a) avec une partie comprenant un texte français à résumer et à commenter (notée sur 12 points).
- b) avec une série de 10 questions de biologie humaine et mathématiques (notée sur 8 points).

### 2 - Un test d'aptitude d'une durée de 1 h 30 (noté sur 20) qui évalue :

- l'attention,
- le raisonnement logique,
- l'organisation.

### Sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale, mais doivent passer les tests d'aptitude :

- a) les candidats titulaires d'un titre de diplôme homologué au minimum niveau IV (Bac, BTA, BTS...) ou enregistré à ce niveau au répertoire national de codification professionnelle délivré dans le système de formation initiale ou continue français,
- b) les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire et social homologué au minimum au niveau V (BEP Sanitaire et Social, CAP Petite Enfance, BEPA option Service aux Personnes...) délivré dans le système de formation initiale ou continue français,
- c) les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu,
- d) les étudiants ayant suivi une année d'études conduisant au Diplôme d'État d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

## Une épreuve d'admission

### L'épreuve orale d'admission (notée sur 20 points).

Elle se divise en deux parties :

- Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social (15 points).
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession (5 points).
- L'entretien dure 20 minutes maximum précédé de 10 minutes de préparation.

**À l'issue de l'épreuve, et au vu de la note obtenue, le jury établit une liste de classement (une note inférieure à 10 est éliminatoire), qui comprend une liste principale et une liste complémentaire.**

### Attention !

N'oubliez pas de télécharger la brochure d'information et d'imprimer **la fiche d'inscription** ainsi que **la liste des pièces à fournir** sur Internet.

**Ou** écrivez pour les **recevoir** en joignant **une enveloppe format 16 x 23 cm, timbrée à 0,95 €** à vos noms et adresse.

# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- 1- 1 fiche d'inscription
- 2- 1 CV
- 3- la photocopie de votre carte d'identité valide et/ou de votre passeport ou carte de séjour
- 4- 5 enveloppes autocollantes rectangulaires timbrées au tarif en vigueur aux nom et adresse du candidat
- 5- 1 chèque bancaire à l'ordre d'ABC Puériculture de 90 € et pour les membres d'une famille de 3 enfants et plus, à charge, le montant est ramené à 70 € sur présentation du livret de famille (les droits d'inscription restant acquis à l'école quelque soit le résultat ou en cas d'absence aux épreuves)
- 6- les photocopies de vos diplômes : BEP Sanitaire et Social ; CAP Petite Enfance, Bac, BTS...

**Attention : tout dossier incomplet ne pourra être traité**

ABC Puériculture,  
la puériculture au service des parents



## FICHE D'INSCRIPTION

à renvoyer à l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture  
91, rue du Faubourg-St-Martin - 75010 Paris - Tél. : 01 42 40 15 65  
accompagnée de tous les justificatifs nécessaires (voir au verso)

**Pour une rentrée en janvier 2012**

Dépôt des dossiers de candidature : **du 02 mai au 19 août 2011 à 17 heures\***

Épreuve écrite : **septembre 2011 (sur convocation)**

Épreuve orale : **d'octobre à novembre 2011 (sur convocation)**

\*[cachet de la Poste faisant foi]

*Remplir la fiche en lettres majuscules*

Nom de jeune fille : .....

Nom marital : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

E-mail : .....

**DIPLÔMES OBTENUS** (joindre les photocopies) cocher la ou les case(s) correspondante(s)

BAC série :

BEPSS

BEPA

CAP Petite enfance

Autres diplômes (à préciser) : .....

**COCHER AU CHOIX :**

Formation en 11 mois

Formation en apprentissage sur 18 mois

Fait à ..... le .....

Signature